Annonce événementielle au sens de l'article 53 RC

Emission de nouvelles actions – juillet 2026
Versement du dividende 2025 – 2026 de Bonhôte-Immobilier SICAV au choix de l'actionnaire

Alors que Bonhôte-Immobilier SICAV fête son jubilé du 20ème anniversaire, les actionnaires auront le choix, pour la 10ème année consécutive, de percevoir leur dividende sous la forme de nouvelles actions ou en espèces.

Le conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV a décidé de proposer le versement d'un dividende à option pour l'exercice 2025–2026 pour un montant d'environ CHF 29 millions. Les investisseurs auront ainsi le choix entre un versement en espèces ou un réinvestissement en actions du compartiment BIM, le versement étant prévu le 31 juillet 2026.

Cette opération vise à soutenir le développement du fonds à travers de nouvelles acquisitions ainsi que la poursuite des rénovations du portefeuille existant. Ces investissements permettront de réduire l'âge économique des immeubles tout en préservant leur attractivité.
Les informations finales et le prospectus d'émission de nouvelles actions seront publiés avant le début de la période de souscription prévue du 17 au 28 juillet 2026.

A propos de Bonhôte-Immobilier SICAV
Bonhôte-Immobilier SICAV, lancé en octobre 2006, est un fonds de placement de droit suisse au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Le fonds immobilier a pour objectif de constituer un parc de valeurs patrimoniales stables et géré de manière dynamique.
Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : https://www.bonhote.ch

Philippe Salvi
Gestionnaire de Bonhôte-Immobilier SICAV

psalvi@bonhote.ch
T. +41 32 722 10 18